Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

e Verdun

Nombre de délégués : 24 055-20008 8961-202106

te de réception de l'AR: 09/07/2021 200088961-20210630-DE2021010-DE

RF
Préfecture de la Meuse
Contrôle de légalité

Séance du 30 juin 2021

Délibération n°DE2021010 Quorum : 13

Votants: 15 dont 1 suppléant

L'an deux mille vingt-et-un et le trente juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 22 juin 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote:

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Stephane PERRIN est désigné secrétaire de séance.

7.1 - Vote du budget primitif 2021

Vu le débat d'orientation budgétaire du 1er juin 2021,

Le Président présente le rapport suivant :

"Le débat d'orientation budgétaire n'ayant pas apporté de modifications majeures au projet de budget présenté, celui-ci est repris intégralement et soumis au vote du budget primitif 2021.

Il convient toutefois de noter un ajustement dans le calcul de la cotisation de la cotisation. Celle-ci était présentée sur la base de la population DGF 2020, elle est ajustée ce jour avec les chiffres de la population DGF 2021. Les masses globales restent sensiblement proches mais la baisse de la population entraînemécaniquement une hausse du montant par habitant.

En investissements, le budget global de cette section est estimé à 56 000 € couverts par des subventions de la Région et de Leader. Le reste à charge pour les EPCI est évalué à 0,21 € / habitant.

En fonctionnement, la régularisation financière du résiduel budgétaire de la CAGV lors de la création du PETR s'élève à près de 40 000 € (7,5% du budget) qui seront couverts par des recettes Leader en attente de versement pour un total de plus de 77 000 €. Près de 60% des charges de fonctionnement concernent la masse salariale de la structure dont l'ingénierie constitue le coeur de métier. Le budget 2021 provisionne 11 postes correspondant à 8 ETP pour l'ensemble de l'année auxquels s'ajoute la mission mobilité partagée avec les deux autres PETR meusiens. Cela représente un budget global (salaire et charges) de 314 000 € financé à près de 70% par des aides extérieures. Les charges de fonctionnement quotidien de la structure représentent près de 7% du budget global soit environ 35 700 €, intégrant notamment les premiers amortissements, les frais de déplacement, la location des bureaux, les licences de logiciels ...

Les actions de l'année 2021 sont évaluées à hauteur de 112 500 € avec un important volet numérique : Côté Meuse (58 000 €) et Pass numériques (11 500 €) ainsi que la participation à Verdun Expo et à la Fête de la Science. Les premiers audits énergétiques réalisés dans le cadre du programme SARE sont estimés à 4 000 € mais la méthodologie de déploiement reste à définir. D'autres actions mineures plus ponctuelles sont également envisagées. La communication sur l'ensemble des actions du Pays, intégrant notamment la culture, représente 4,5% du budget global pour 24 000 €.

Comme chaque année, ces actions font l'objet d'un accompagnement financier important inscrit au budget mais ces recettes sont perçues sur les exercices suivants ce qui nécessite de renforcer la trésorerie de la collectivité, notamment grâce à l'excédent des années précédentes non repris dans cette présentation budgétaire.

Sur cette base, le reste à charge pour les EPCI est évalué à 122 500 € ce qui fixerait la cotisation de fonctionnement pour l'année 2021 à 1,52 € par habitant. Une participation de la Communauté de Communes de Fresnes-en-Woëvre au titre du CTEAC est provisionnée à hauteur de 2 500 €.



RF Préfecture de la Meuse Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/07/2021 055-200088961-20210630-DE2021010-DE

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 du PETR DU PAYS DE VERDUN,

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996, Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE A L'UNANIMITE:

ARTICLE 1:

ADOPTE du budget du PETR DU PAYS DE VERDUN pour l'année 2021 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 581 744.06 Euros En dépenses à la somme de : 580 330.50 Euros

ARTICLE 2:

ADOPTE le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	720.00 524 330.50
67	Charges exceptionnelles	39 154.50
66	Charges financières	400.00
65	Autres charges de gestion courante	23 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	305 506.00
011	Charges à caractère général	155 550.00
Chapitre	Libellé	Montant

RECETTES

	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	525 009.44
75	Autres produits de gestion courante	6.00
74	Dotations et participations	519 603.44
70	Produits des services, du domaine, vente	1 900.00
013	Atténuations de charges	3 500.00
Chapitre	Libellé	Montant

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	50 000.00
21	Immobilisations corporelles	6 000.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	56 000.00



RF
Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/07/2021
055-200088961-20210630-DE2021010-DE

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000.00
138	Autres subventions invest. non transf.	48 014.62
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	720.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	56 734.62

ARTICLE 3:

FIXE la cotisation annuelle 2021 à $0.21 \in \text{par}$ habitant en investissement et à $1.52 \in \text{par}$ habitant en fonctionnement soit un total de $1.72 \in \text{par}$ habitant sur la base de la population DGF 2021.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

